

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Grans - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2016/2018 - Tranche 2017**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Grans pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2018 faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

- REFECTION DE L'AVENUE ANDRE HUMBRECHT

L'état de la chaussée de l'avenue Humbrecht nécessite une réfection complète sur la totalité de la voie, soit 3 452 m. La chaussée et les accotements présentent des affaissements et de profonds nids de poule qui occasionnent trop souvent des sinistres pour les usagers.

Les travaux de réfection de la chaussée et de reprise des accotements, prévus de 2016 à 2018, sont estimés à 498.279 €HT, dont 233.279 €HT au titre de la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 224.226 € dont 104.976 € pour la tranche 2017.

- ACQUISITION D'ENGIN DE VOIRIE

La commune souhaite procéder à l'acquisition d'une balayeuse adaptée au milieu urbain et péri-urbain pour l'entretien des voiries et espaces publics.

Le montant de l'acquisition, prévue sur la tranche 2017, est estimé à 180.000 €HT.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 81.000 € pour la tranche 2017.

▪ MISE EN SECURITE DU MUR DE SOUTÈNEMENT MITOYEN A L'ECOLE MATERNELLE

Le mur de soutènement de la cour de l'école maternelle Jacques Prévert présente des déformations structurelles et par conséquent un risque d'effondrement d'une partie de la cour pouvant mettre en danger la sécurité des enfants.

La commune prévoit de réaliser les travaux de confortement.

Le montant des travaux est estimé à 110.000 €HT au titre de la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 49.500 € pour la tranche 2017.

▪ AMENAGEMENT DE VOIRIE QUARTIER DE L'ENCLOS

Dans le cadre de sa politique du logement et de la lutte contre l'exclusion, la commune a signé une convention de Projet Urbain Partenarial pour l'aménagement du quartier de l'Enclos. Cette opération prévoit la réalisation de 192 logements, répartis de part et d'autre du chemin des Gaillères.

La requalification du secteur de l'Enclos prévoit :

- place de la Liberté : la réfection complète de la place avec la création de places de stationnement et le renforcement du muret de la Touloubre ;
- rue de l'égalité : la mise en sens unique de la voie avec la création d'un cheminement piéton, d'une voie cyclable et de stationnements ;
- rue de la glacière et avenue Mas Felipe Delavouët : la mise en place d'un système de vidéosurveillance.

Sur l'ensemble du secteur, un nouvel éclairage public permettra une mise en valeur architecturale ou paysagère.

Le montant des travaux, inscrits sur la tranche 2017, s'élève à 990.000 €HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 240.000 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. La subvention départementale pourrait être fixée à 445.500 € pour la tranche 2017.

▪ RENOVATION DU CENTRE CULTUREL PABLO NERUDA

Le centre culturel Pablo Néruda, situé au cœur du village, accueille le tissu associatif de la commune, des expositions temporaires et le conservatoire de musique et de danse. Le bâtiment est vétuste, peu fonctionnel et ne respecte pas les normes d'accessibilité.

La commune souhaite procéder à la rénovation de ce lieu, essentiellement dédié à la jeunesse.

A l'occasion de cette réhabilitation, les espaces intérieurs seront redéfinis avec, au rez-de-chaussée, la mise en place d'une banque d'accueil et la création d'une petite scène. Aux étages du conservatoire, les locaux seront également répartis de façon à mieux répondre aux activités enseignées.

Les espaces extérieurs seront également traités avec la réalisation de stationnements, d'un cheminement piéton adapté aux PMR et la mise en valeur des espaces verts.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018 est estimé à 1.650.000 €HT dont 150.000 €HT au titre de la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 742.500 € dont 67.500 € pour la tranche 2017.

▪ REALISATION DE LA MAISON MEDICALE SIMONE VEIL

Afin de répondre aux attentes de la population, la municipalité souhaite rassembler dans un même lieu des professionnels de santé : un nouveau médecin généraliste, un kinésithérapeute et une officine.

L'implantation du projet est prévue dans un ancien moulin à blé, dont la restauration participera à la valorisation du patrimoine communal. La réhabilitation du bâtiment prévoit également sa mise en accessibilité depuis les parkings environnants. Un « dépose-minute » sera également créé pour les véhicules sanitaires.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018 est estimé à 1.650.000 €HT dont 150.000 €HT au titre de la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 742.500 € dont 67.500 € pour la tranche 2017.

▪ RENOVATION DE LA MAISON DE LA JEUNESSE

Le projet d'ouverture d'un lieu dédié à la jeunesse est une des priorités de la municipalité, qui souhaite optimiser l'offre d'accueil des jeunes au sein du village, les rendre acteurs de leur temps libre et les impliquer dans la vie locale.

Dans ce contexte, la commune envisage la rénovation d'une ancienne maison du village. Un accès sera aménagé à partir de la rue de l'Egalité.

Le montant des travaux, prévus de 2017 à 2018 est estimé à 460.000 €HT dont 30.000 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 207.000 € dont 13.500 € pour la tranche 2017.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2016/2018 s'élève à 1.843.279 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 829.476 € pour la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 315 du 16 décembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

